

Séance du 2 juin 2022

Délibération n° 2022/60

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière avec la commune des Herbiers et la communauté de communes du Pays des Herbiers

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

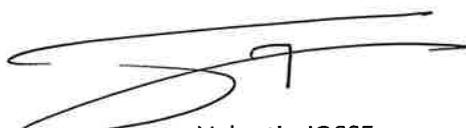
Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de la restructuration de deux secteurs urbains – Cour de la Mission et Rue Nationale approuvée par le Conseil d'Administration du 21 février 2019,

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de maîtrise foncière entre la commune des Herbiers, la communauté de communes du Pays des Herbiers et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la restructuration de deux secteurs urbains – Cour de la Mission et Rue Nationale,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en Préfecture

Le Préfecture de la Vendée
DCPAT

07 JUIN 2022

COURRIER ARRIVÉ LE